

# La Ville de la Teste se mobilise aux côtés des entreprises et commerces

Dans cette période de confinement, où l'activité est au ralenti ou à l'arrêt pour beaucoup de commerces, la Ville La Teste de Buch se mobilise pour soutenir les acteurs économiques locaux et les commerces qui participent à maintenir la vie de la commune et le lien social.

Faisant face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, des mesures sont proposées à destination des commerces, particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité économique. Ce plan d'urgence de soutien à l'économie intervient en complément des mesures prises par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine.

## EXONERATION DE LOYERS ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE 2E TRIMESTRE

Il existe plusieurs types de redevances payées à la municipalité par les commerçants ou entreprises. Les occupations du domaine public (terrasses, chevalets, etc...), les loyers de commerces hébergés dans des locaux commerciaux propriétés de la collectivité, les AOT (Autorisations d'Occupation Temporaires) comme pour les restaurants du bord du Lac de Cazaux, mais aussi les loyers des commerces du marché municipal.

Pour aider les acteurs locaux à passer ce cap difficile la Ville a décidé d'exonérer de loyers et d'occupation du domaine public le second trimestre 2020 :

- les commerces redevables d'occupation du domaine public (terrasses, chevalets, etc...) ;
- les commerces hébergés dans des locaux commerciaux de la

collectivité ; – les commerces redevables de l'autorisation d'occupation temporaire.

Concernant les commerces locataires au marché municipal, il a été décidé de ne pas prélever les loyers de ceux dont l'activité a été suspendu suite aux mesures de restriction et de confinement prises pour la période pandémique par le gouvernement et ce, jusqu'à une reprise de leur activité.

## CONTACT ET INFORMATION

Tout au long de cette période difficile, la Ville, par le biais de sa police municipale, maintient un contact personnalisé avec les commerces du territoire pour identifier les difficultés, relayer les informations, orienter les dossiers vers les dispositifs de soutien en place et adapter les interventions au plus près de la réalité des acteurs.

**Depuis fin mars, afin de soutenir le petit commerce de proximité et aider au maintien de l'emploi et des activités, la Ville a mis en ligne un formulaire sur son site internet afin que chaque commerçant qui le souhaite puisse offrir ses services durant cette crise.** Les données récoltées et mises à jour régulièrement sont regroupées afin de créer un listing téléchargeable sur son site à destination de la population.

Retrouvez l'ensemble des commerces sur <https://www.latestedebuch.fr/liste-des-commerces/>

## RACCOURCISSEMENT DES DELAIS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES INTERVENANT POUR LE COMPTE DE LA VILLE

La Ville s'est attachée depuis le début de la crise sanitaire, et durant toute cette période, à raccourcir les délais de paiement des entreprises titulaires de marchés et/ou intervenant pour le compte de la collectivité.